



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2023 A 20H00 A LA HALLE DE GYMNASTIQUE

A la suite de la publication dans le Journal Officiel n° 19 du 25 mai 2023, une assemblée bourgeoise a lieu ce jour, à la halle de gymnastique.

Personnes présentes : M. François STEULET ; Président, M. Charles CUTTAT, M. Jérôme STEULET et Mme Marie FEY ; Secrétaire

Personne excusée : --

**Nombre de personnes
bourgeoises présentes :** 6

PROCES-VERBAL

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et informe de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter la vente de la parcelle n° 712 au prix de CHF 10.- par m2 et CHF 75.- / m2 pour la viabilisation, à Madame Edith CUTTAT GYGER
3. Discuter et voter la vente de la parcelle n° 711 au prix de CHF 10.- par m2 et CHF 75.- / m2 pour la viabilisation, à Madame Mégane STEULET
4. Discuter des activités du Centre culturel
5. Divers

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et voter la vente de la parcelle n° 712 au prix de CHF 10.- par m2 et CHF 75.- / m2 pour la viabilisation, à Madame Edith CUTTAT GYGER

Le Président demande que les membres de la famille proche sortent de la salle pour passer au vote.

Le Président passe au vote :

La vente de la parcelle n° 712 en faveur de Mme Edith CUTTAT GYGER est acceptée à l'unanimité, aux conditions mentionnées.

Le Président félicite chaleureusement Mme CUTTAT GYGER qui est la nouvelle propriétaire de la parcelle n° 712.

3. Discuter et voter la vente de la parcelle n° 711 au prix de CHF 10.- par m2 et CHF 75.- / m2 pour la viabilisation, à Madame Mégane STEULET

Le Président demande que les membres de la famille proche sortent de la salle pour passer au vote.

Le Président passe au vote :

La vente de la parcelle n° 711 en faveur de Mme Mégane STEULET est acceptée à l'unanimité, aux conditions mentionnées.

Le Président félicite chaleureusement Mme STEULET qui est la nouvelle propriétaire de la parcelle n° 711.

4. Discuter des activités du Centre culturel

Le Centre culturel appartient à la Bourgeoisie, ce lieu n'est pas très actif et la Commission aimerait obtenir de l'aide pour faire vivre ce lieu en lançant un appel. Le seul problème est en période hivernale, le lieu est chauffé au gaz et cela engendre des coûts élevés.

Mme Myriam CUTTAT demande si la Commission est encore active.

M. Yann RUFER présent informe que la Commission est encore existante mais n'est plus active. Le système de chauffage ne peut malheureusement pas être changé car le bâtiment est protégé au Patrimoine. Le CCR coûte CHF 4'500.- de chauffage annuel et cela avant les augmentations. L'idéal serait d'opter pour des activités du printemps à l'automne afin d'éviter ces coûts importants.

M. François CUTTAT : il existait auparavant un poêle.

M. RUFER : négatif, il n'est pas possible d'installer de chauffage supplémentaire.

Mme Myriam CUTTAT : apparemment il existe des isolations de chauffages très fines.

M. RUFER : à voir en sachant que les coûts sont importants.

Le Président propose de déjà utiliser ce lieu du printemps à l'automne et voir l'engouement que cela peut remporter. Demande aux personnes présentes d'en parler autour d'eux afin d'essayer de trouver des personnes motivées.

5. Divers

Le Président informe qu'avec la vente des terrains octroyée ce soir, la Bourgeoisie ne dispose désormais plus de terrain à vendre.

Mme Myriam CUTTAT demande si des terrains constructibles sont encore en vente au sein du village.

M. RUFER : toutes les parcelles seront construites et avec le PAL, aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être ouverte avant 15 ans.

Le Président remercie les personnes présentes et leur souhaite une belle soirée.

La séance est levée, il est 20h25.

AU NOM DE LA COMMISSION BOURGEOISE

Le Président :

La Secrétaire :

François STEULET

Marie FEY